

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017

2017/66 - DÉCISION MODIFICATIVE DE TRANSFERT DE CHARGES N°3

La Ville de Lille supporte un certain nombre de dépenses relatives aux actions que mène la Commune de Lomme.

Aussi convient-il de procéder à des transferts de charges par une décision modificative spécifique.

Le tableau ci-joint fait part de l'ensemble des transferts de charges de la ville de Lomme vers la ville de Lille.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART - M. CAUX.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme